



Ville d'EPERNAY - Direction Urbanisme & Architecture
CAEPC - Direction Aménagement & Urbanisme Règlementaire

Date :

Ech : 1/ 2 000

EPERNAY

UD	Limites de zones
UDm	Nom de zone
	Secteur en mutation soumis à O.A.P.
	Zone du centre ancien : UAa
	Zone des faubourgs (tissu dense) : UAb
	Zone d'habitat continu : UC
	Zone d'habitat intermédiaire : UD
	Zone à vocation d'équipements : UE
	Zone à vocation d'activités : UI
	Zone d'habitat collectif : UK
	Zone agricole du vignoble protégé : Av
	Zone naturelle : N
	Zone naturelle équipée : Ne
	Zone naturelle de la plaine inondable : Ni
	Zone naturelle habitée : Nh
	Zone naturelle / jardins familiaux : Nj
	Zone naturelle / Projet d'aménagement / plan d'eau "l'Île Bleue" : Np
	Zone naturelle à dominante humide : NzH
	Zone à urbaniser : AU
	Secteur soumis à O.A.P.

 Tracé du Cubry aérien Tracé du Cubry souterrain

 Éléments paysagers remarquables (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

 Coeurs d'îlot à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

	Emplacements réservés		Périmètre
	Éléments bâtis remarquables (L. 151-19)		Site Patrimonial Remarquable
	Limite d'implantation des constructions		Périmètre d'isolement
	Alignements communaux (EL7)		d'installations classées pour la protection de l'environnement
			Monument Historique

ER 1 : Surface : 1 000 m²
Objet : Création de voirie d'une largeur de 7 mètres

ER 2 : Surface : 1 800 m²
Objet : Création d'une passerelle d'une largeur de 12 mètres

ER 3 : Surface : 1 000 m²
Objet : Création d'un chemin piétonnier et cyclable d'une largeur de 3,5 mètres

ER 4 : Surface : 1 000 m²
Objet : Création de voirie d'une largeur de 4,5 mètres

Tous les ER sont au bénéfice de la commune

